

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00213**

**CESSION D'UN TENEMENT IMMOBILIER AU PROFIT DE LA SOCIETE ARCHER  
TRANSACTIONS - PARC DE L'ETOILE - RUE DORIAN A FIRMINY**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,  
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,  
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190021310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

### **CESSION D'UN TENEMENT IMMOBILIER AU PROFIT DE LA SOCIETE ARCHER TRANSACTIONS - PARC DE L'ETOILE - RUE DORIAN A FIRMINY**

Au titre des interventions sur les sites stratégiques définis par une délibération du 13 février 2006 et de sa compétence développement économique, Saint-Etienne Métropole s'est rendue propriétaire, auprès de l'EPORA, de l'ensemble des parcelles constituant le Parc de l'Etoile situé rue Dorian à l'entrée Ouest de la commune de Firminy.

Des travaux de restructuration de la voirie et de l'ensemble des réseaux du site ont été réalisés, permettant ainsi la commercialisation du site suivant une division en trois parties :

- le secteur Sud-ouest a fait l'objet d'une cession en mars 2016 au profit de la société EM2C pour l'implantation de la société SAGNE,
- le secteur Sud-est pour une superficie de 3 700 m<sup>2</sup> est aujourd'hui sous option avec la SCI ANDA pour l'implantation d'une entreprise de mécanique,
- le secteur Nord représentant une superficie de 5.631 m<sup>2</sup>, est l'objet de la présente cession.

La société de promotion ARCHER TRANSACTIONS a fait part de son intérêt pour ce tènement immobilier en vue de la construction de bâtiments à vocation artisanale, tertiaire et de services.

Elle s'engage à réaliser la programmation suivante :

- un bâtiment à vocation artisanal de 375 m<sup>2</sup> environ sur un tènement de 1 300 m<sup>2</sup> environ,
- un ensemble de deux bâtiments à vocation tertiaire qui s'élèveront sur deux niveaux représentant une superficie total de 2 000 m<sup>2</sup> environ,
- un bâtiment de 400 m<sup>2</sup> environ pouvant accueillir une activité de type concession automobile, tertiaire ou artisanale.

A l'exception d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> maximum dédiée à la restauration, l'acquéreur s'engage à ne pas implanter de commerce dans le cadre de ce projet, sauf autorisation expresse de Saint-Etienne-Métropole.

La présente opération devra respecter les délais suivants :

- signature d'un acte authentique réitérant les présentes au plus tard le 31 décembre 2019, ou à défaut l'obtention d'une autorisation d'urbanisme purgée de tout recours à cette date, dans le mois qui suit l'obtention du permis de construire définitif,
- début des travaux au plus tard le 15 janvier 2020.

Le montant de l'investissement prévu est de l'ordre de 1,5 M€. L'implantation de ces activités pourrait représenter une soixantaine d'emplois sur le site du Parc de l'Etoile.

Le terrain est identifié au cadastre de la commune de Firminy sous les n° 224 et 239 de la section AV.

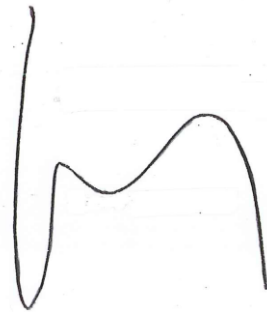
Conformément à l'avis de France Domaine en date du 19 mars 2019, le prix de cession est fixé à 161 000,00 € hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la vente, applicable à la surface exacte vendue.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la cession des parcelles précitées au profit de la société ARCHER TRANSACTIONS, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions ci-dessus mentionnées et conformément à l'engagement d'acquisition joint,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente et de manière générale toutes pièces découlant de la présente délibération, à intervenir en l'étude de Maître Pailhes, notaire à Firminy,**
- **la recette de cette cession sera imputée au Budget annexe des Zones Industrielles : Economie/7015/Dorian.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD